

AU CONSEIL COMMUNAL

1052 LE MONT

**Extension du Centre scolaire du Mottier
Crédit de construction pour l'étape 3**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Par préavis No 17/2007, la Municipalité demandait au Conseil communal de lui accorder un crédit d'étude de Fr. 690'000.-- pour l'organisation d'un concours d'architecture et la phase initiale de développement de la 1^{ère} étape concernant l'extension du Centre scolaire du Mottier. Le Conseil communal accordait le crédit d'étude demandé le 10 décembre 2007.

Par préavis No 09/2009 du 15 juin 2009, la Municipalité demandait un crédit d'étude de Fr. 1'000'000.-- pour l'élaboration du projet de l'étape 1 et des avant-projets des étapes 2 et 3. Le Conseil communal accordait le crédit d'étude demandé le 5 octobre 2009.

Par préavis No 11/2010 du 10 mai 2010, la Municipalité demandait un crédit de construction pour l'étape 1 de Fr. 12'300'000.-- et un crédit d'étude de projet de Fr. 1'045'000.-- pour l'élaboration du projet de l'étape 2. Le Conseil communal accordait les crédits demandés le 28 juin 2010.

En parallèle a été menée la procédure d'addenda au règlement communal « construction et aménagement du territoire » qui doit permettre la construction sur le site du Mottier, celui-ci n'étant pas au bénéfice d'une réglementation.

Ce préavis No 05/2010 a été approuvé par le Conseil communal le 7 juin 2010, ainsi que la réponse de la Municipalité à l'opposition enregistrée lors de l'enquête publique de l'addenda.

Le 4 septembre 2010, l'opposante déboutée recourait au Tribunal cantonal.

Dans un premier temps, la Cour (le 22 novembre 2010) se rendant aux arguments du Service communal de l'aménagement du territoire, avait accordé la levée de l'effet suspensif. Puis, le Juge instructeur proposait avec délicatesse à la recourante de retirer son recours, les chances de succès paraissant compromises et ainsi de récupérer le dépôt de Fr. 2'500.-- destiné à garantir le paiement de l'émolument et des frais qui pourraient être prélevés en cas de rejet du recours.

La recourante a retiré le recours dans le délai au 13 décembre 2010 imparti par le Juge, la cause est donc rayée du rôle.

Par préavis No 18/2011 du 24 octobre 2011, la Municipalité demandait un crédit de construction pour l'étape 2 de Fr. 16'325'000.-- et un crédit d'étude de Fr. 868'000.-- pour l'élaboration du projet de l'étape 3. Le Conseil communal accordait les crédits demandés le 12 décembre 2011.

PLAN MASSE ET ETAPES DE REALISATION



Pour mémoire, rappelons que l'extension du Collège du Mottier consiste à réaliser 3 nouveaux pavillons ce qui nécessite la démolition de 2 anciens bâtiments et le démontage des conteneurs provisoires installés en 2003.

L'étape 1 prévoit une construction destinée à accueillir des locaux spéciaux.

La 2^{ème} étape compte des salles de classe, le réfectoire et sa cuisine, un espace polyvalent, une nouvelle chaufferie ainsi qu'un bassin de rétention des eaux météoriques.

La 3^{ème} étape verra la réalisation de salles de classe, d'une salle de gym et de l'espace enseignants. A la fin de cette étape, on procédera à l'adaptation du bâtiment B existant au programme général.

ORGANISATION DE L'ETUDE

Une commission de construction composée des délégués de la Commune (3 municipaux, chef du service de l'aménagement du territoire et bâtiments, adjoint du même service) siège une fois par mois pour encadrer, en compagnie des représentants scolaires (directeur et doyen du Collège du Mottier), les mandataires architectes et ingénieurs.

C'est dans le cadre de cette commission que sont débattus les enjeux et choix et prises les propositions de décisions qui sont ensuite soumises à la Municipalité.

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la première étape ont débuté à fin mars 2011 et le bâtiment a été remis à la direction des écoles en novembre 2012. Les travaux de construction de la deuxième étape, entrepris à fin février 2012 se déroulent selon le calendrier établi et le bâtiment sera opérationnel pour la rentrée scolaire d'août 2013.

DESCRIPTIF GENERAL DU PROJET DE LA TROISIEME ETAPE

La troisième étape comprend la construction du pavillon qui abrite la salle de gymnastique, la salle des maîtres ainsi que 12 salles de classe. Le bâtiment s'implante dans la partie sud du site, là où se trouve l'ancien bâtiment Mottier A qui sera démolie préalablement.

Ce pavillon est composé, comme celui de l'étape 2, d'un sous-sol et des niveaux rez, 1^{er} et 2^{ème}. De forme carrée, il mesure env. 29 mètres de côté.

Le rez-de-chaussée comprend un préau couvert, espace de transition entre la cour et un hall de distribution contenant les circulations verticales et un groupe sanitaire. Le plan est complété par la salle des maîtres et par le volume de la salle de sport qui en hauteur atteint deux niveaux.

Le sous-sol est lié au rez-de-chaussée par une cage d'escalier et un monte-charge permettant l'accès à une salle de gymnastique de type VD3. Le solde du niveau accueille des vestiaires, douches et sanitaires, différents locaux techniques, un local destiné à la maintenance et un espace situé sous la cour où sont entreposés les engins de sport.

Les premier et deuxième étages abritent chacun 6 classes, 2 salles de réunion s'ouvrant sur une loggia (orientée au sud au 1^{er} et au nord au 2^{ème}) et un groupe sanitaire. Le tout est articulé autour d'un hall (pourvu de casiers individuels) pouvant servir de lieu de rencontre et d'exposition.

En fin de chantier, les aménagements extérieurs de la zone sud du site seront réalisés, comprenant la réfection du préau au nord de la salle de gymnastique existante, la finition du nouveau parking des enseignants en face du cimetière, le parking à vélos définitif ainsi que le local à matériel d'entretien. L'accès piéton sud du site sera également revu et harmonisé avec les aménagements communaux prévus dans le secteur.

La structure porteuse du bâtiment est en béton armé coulé sur place.

En raison des efforts importants dans les murs entourant la salle de gymnastique, une fondation sur pieux sera nécessaire répondant aux conditions géotechniques.

La conception statique du pavillon permet aux charges gravitaires d'être acheminées aux fondations par le biais d'éléments de structure verticaux majoritairement superposés. Aux endroits où cette superposition n'est pas possible, sur la salle de gymnastique par exemple, la reprise des charges verticales est assurée par des sommiers, dont certains précontraints, et des murs voiles. De même que pour les étapes 1 et 2, le porte-à-faux dans l'angle nord-est sera soutenu par un système de murs voiles aux étages afin de permettre la réalisation des couverts au rez sans pilier porteur.

La conception parasismique est basée sur un concept dit « non ductile ». La stabilité horizontale de l'ouvrage est garantie par des murs de refends en béton armé, continus depuis le sous-sol jusqu'au 2^{ème} étage. Le bâtiment est construit de façon monolithique, sans joint de dilatation.

Les accès de chantier se font par le chemin du Collège, au sud-ouest du site.

ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de l'étape 3 de l'extension du Collège du Mottier a été soumis à l'enquête publique du 20 mars au 18 avril 2013. Il n'a pas suscité d'opposition.

Le permis de construire a été octroyé par la Municipalité le

ESTIMATION DU COUT DE LA TROISIEME ETAPE

Etabli pour grande partie sur la base de soumissions d'entreprises (loi sur les marchés publics, procédure ouverte), le devis consolidé de l'ouvrage se présente comme suit :

CFC 1	Travaux préparatoires	Fr.	821'000.--
CFC 2	Bâtiment	Fr.	11'476'000.--
CFC 4	Aménagements extérieurs	Fr.	1'381'000.--
CFC 5	Frais secondaires	Fr.	304'000.--
CFC 9	Ameublement	Fr.	513'000.--
Total, y compris TVA 8 %		Fr.	14'495'000.--
- crédit d'étude projet étape 3		- Fr.	868'000.--
- crédit d'étude avant-projet étape 3		- Fr.	193'600.--
TOTAL TTC		Fr.	13'433'400.--

CFC 1	Travaux préparatoires		
11	Déblaiement, préparation du terrain	Fr.	50'000.--
15	Adaptation du réseau de conduites	Fr.	2'000.--
17	Fondations spéciales, fouilles, etc...	Fr.	764'000.--
19	Honoraires	Fr.	5'000.--
Total CFC 1		Fr.	821'000.--

CFC 2	Bâtiment		
20	Excavation	Fr.	435'000.--
21	Gros œuvre 1 (maçonnerie)	Fr.	3'395'000.--
22	Gros œuvre 2 (enveloppe)	Fr.	964'000.--
23	Installations électriques	Fr.	684'000.--
24	Chauffage, ventilation	Fr.	338'000.--
25	Installations sanitaires	Fr.	372'000.--
26	Ascenseur	Fr.	73'000.--
27	Aménagements intérieurs 1 (plâtrerie, menuiserie)	Fr.	1'282'000.--
28	Aménagements intérieurs 2 (sols, parois, plafonds)	Fr.	1'574'000.--
29	Honoraires	Fr.	2'359'000.--
Total CFC 2		Fr.	11'476'000.--

CFC 4	Aménagements extérieurs		
40	Mise en forme du terrain	Fr.	174'000.--
41	Constructions	Fr.	170'000.--
42	Jardins	Fr.	385'000.--
44	Installations	Fr.	12'000.--
45	Conduites de raccordements	Fr.	225'000.--
46	Voies de circulations	Fr.	190'000.--
49	Honoraires	Fr.	225'000.--
Total CFC 4		Fr.	1'381'000.--

CFC 5	Frais secondaires		
51	Autorisations, taxes	Fr.	79'000.--
52	Frais de reproduction, échantillons	Fr.	110'000.--
53	Assurances	Fr.	20'000.--
56	Autres frais	Fr.	20'000.--
57	Frais de chantier	Fr.	75'000.--
Total CFC 5		Fr.	304'000.--

CFC 9	Ameublement et décoration		
90	Meubles	Fr.	418'000.--
94	Petit inventaire	Fr.	60'000.--
95	Signalétique	Fr.	35'000.--
Total CFC 9		Fr.	513'000.--

ESTIMATION DU COUT GLOBAL DES TROIS ETAPES

Dans le préavis No 11/2010, l'estimation du coût global avait été communiquée.

L'état financier des trois étapes au début de l'année 2013 montre que la variation atteint un faible pourcentage de l'ordre de 1 %.

Estimation globale des trois étapes	Crédit/budget des trois étapes au 17.04.13		Coût probable des trois étapes au 17.04.13	
<i>Préavis n° 11/2010 (10.05.2010)</i>				
Etape 01	13'585'800 ¹⁾	13'636'305	<i>Préavis n° 11/2010 (10.05.2010) ¹⁾</i>	13'580'000
Etape 02	16'546'000	17'528'050	<i>Préavis n° 18/2011 (24.10.2011)</i>	17'450'000
Etape 03	14'507'000	14'495'000	<i>Rapport de projet 16.01.13</i>	14'495'000
Total	44'638'800	45'659'355		45'525'000
COMPLEMENT				
Local archives E2	385'000			
TVA 8%	166'000			
Total	45'189'800	45'659'355		45'525'000
<i>différence</i>		<i>469'555</i>	<i>1.0%</i>	<i>335'200</i>
				<i>0.7%</i>

¹⁾Inclus travaux ouverture façade nord Mottier B

BESOINS SCOLAIRES

Selon la Direction des écoles, l'évolution démographique du Mont-sur-Lausanne implique dans les prochaines années (horizon 2016) une augmentation conséquente du nombre d'enfants scolarisés, env. 200 élèves de plus qu'en 2012.

A l'heure actuelle, le nombre de salles de classe à disposition sur le site du Mottier répond à peine à la demande des effectifs même en considérant l'ouverture du futur Mottier C (étape 2).

Les 12 salles de classe prévues dans cette troisième étape permettront de répondre aux besoins du primaire (7-8 H) et du secondaire (9-10-11 H) pour les années à venir.

De plus, la création d'une nouvelle salle de sport est un besoin incontournable afin de permettre à l'ensemble des classes du primaire et du secondaire de réaliser les heures de sport prévues à la grille horaire (3 périodes par classe et des après-midi sportifs). Cette obligation découle de la Loi fédérale sur l'encouragement du sport (LESp) du 17 juin 2011 qui stipule à l'article 12 alinéa 4 que « *L'enseignement à l'école obligatoire doit prévoir au moins trois périodes hebdomadaires [de 60 minutes] d'éducation physique* ».

* * * * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis No 04/2013 de la Municipalité,
- ouï le Rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e,

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de l'étape 3 de l'extension du Centre scolaire du Mottier et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de Fr. 13'435'000.--, montant à financer par les liquidités courantes de la Commune ou par voie d'emprunt ; l'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires/bâtiments » 230.3312.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond

Annexes :

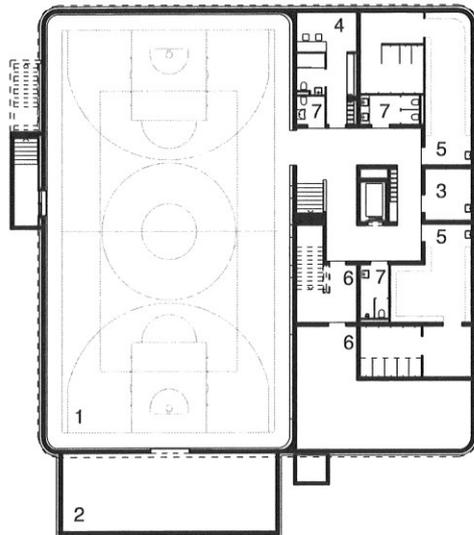
- plan de distribution des locaux
- Image de synthèse

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE
EXTENSION DU COLLEGE DU MOTTIER

Etape 3: distribution des locaux

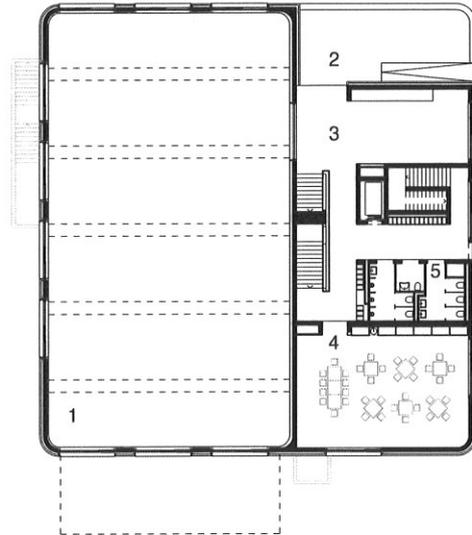
graf & rouault architectes, mars 2013

NIV. - 01



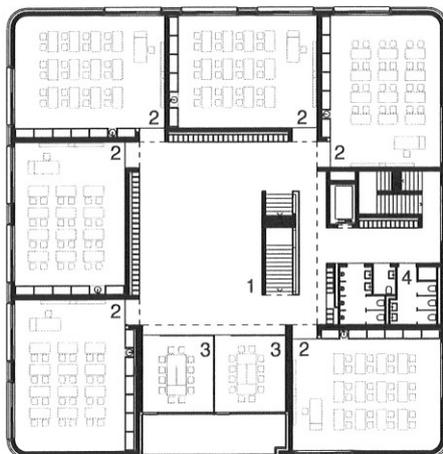
- 1. SALLE DE GYMNASTIQUE VD3
- 2. LOCAL DES ENGIN
- 3. LOCAL D'ENTRETIEN
- 4. VESTIAIRES MAÎTRES
- 5. VESTIAIRES ELEVES
- 6. LOCAUX TECHNIQUES
- 7. LOCAUX SANITAIRES

NIV. ± 00



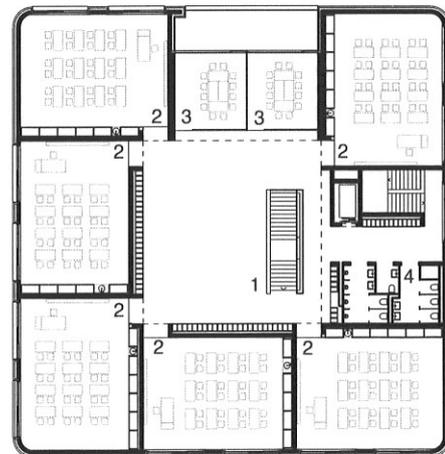
- 1. VIDE SUR SALLE DE GYMNASTIQUE
- 2. PREAU COUVERT
- 3. HALL D'ENTREE
- 4. SALLE DES MAITRES
- 5. LOCAUX SANITAIRES

NIV. + 01



- 1. HALL
- 2. SALLE DE CLASSE
- 3. SALLE DE REUNION
- 4. LOCAUX SANITAIRES

NIV. + 02



- 1. HALL
- 2. SALLE DE CLASSE
- 3. SALLE DE REUNION
- 4. LOCAUX SANITAIRES

